

Ce formulaire vise à établir le statut de résidente ou de résident du Québec d'une étudiante ou d'un étudiant :

- qui est né au Québec et qui poursuit ses études à l'extérieur du Québec;
- qui est né à l'extérieur du Québec et qui poursuit ses études au Québec ou à l'extérieur du Québec.

Vous devez déclarer le motif que vous avez indiqué dans votre demande d'aide financière et joindre les documents requis.

Si vous étudiez au Québec, remplissez les sections 1, 2, 4 (si vous avez une conjointe ou un conjoint) et 5.

Si vous étudiez à l'extérieur du Québec, remplissez les sections 1, 2, 3, 4 (si vous avez une conjointe ou un conjoint) et 5.

Section 1 – Identité de l'étudiant ou de l'étudiante

Nom

Code permanent attribué par le Ministère

Prénom

Section 2 – Motifs de résidence au Québec

Cette section est obligatoire, que vous poursuiviez vos études au Québec ou à l'extérieur du Québec. Vous ne devez cocher qu'une seule case.

Si aucun des motifs énumérés dans la liste ne correspond à votre situation, l'Aide financière aux études ne peut vous reconnaître le statut de « résidente du Québec » ou de « résident du Québec ». Par conséquent, vous ne pourrez pas avoir droit à une aide financière en vertu du Programme de prêts et bourses.

La répondante ou le répondant est la personne qui a parrainé votre demande d'établissement au Canada en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Motifs

Documents requis

- 1**
Je suis née ou né au Québec.

- Certificat ou copie d'acte de naissance.

OU

- Certificat ou copie d'acte de baptême d'une paroisse s'il a été délivré avant 1994.

- 2**
L'un de mes parents a sa résidence au Québec.

- Preuve de résidence au Québec de l'un des parents ou des deux parents : bail, comptes de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire.

OU

Ma répondante ou mon répondant a sa résidence au Québec.

- Preuve de résidence au Québec de la répondante ou du répondant : bail, comptes de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire.


- 3**
Je suis titulaire d'un certificat de sélection du Québec.
(Ce motif ne s'adresse qu'à la personne protégée, réfugiée, résidente permanente ou canadienne naturalisée.)

- Certificat de sélection du Québec.

OU

- Attestation de la délivrance d'un certificat de sélection du Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (Ces documents peuvent être remplacés par la Confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688] ou par la Fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] si celle-ci porte la mention « CSQ ».)

Section 2 – Motifs de résidence au Québec (suite)

Motifs	Documents requis
<p><input type="checkbox"/> 4 Mes deux parents sont décédés et l'un d'eux résidait au Québec au moment de son décès.</p> <p>OU</p> <p>Ma répondante ou mon répondant est décédé et résidait au Québec au moment de son décès.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Document officiel attestant le décès des parents, de la répondante ou du répondant : certificat de décès, acte de sépulture ou de crémation, permis d'inhumation. <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec à la date du décès : bail, comptes de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire. (Une telle preuve de résidence n'est pas requise si le lieu de domicile est clairement mentionné sur l'attestation de décès.)
<p><input type="checkbox"/> 5 J'ai maintenu ma résidence au Québec bien que mes parents, ma répondante ou mon répondant n'y résident plus.</p>  <p>Date de départ de vos parents ou, selon le cas, de votre répondante ou de votre répondant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec : bail, comptes de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire. <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec de vos parents, de votre répondante ou de votre répondant avant leur départ (bail, compte de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire).
<p><input type="checkbox"/> 6 Le Québec est le dernier endroit où j'ai résidé pendant douze mois consécutifs sans toutefois être aux études postsecondaires, ou le Québec est le dernier endroit où vous avez résidé pendant 24 mois consécutifs sans être aux études à temps plein.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec pendant douze ou 24 mois consécutifs : bail, comptes de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire. <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Relevés de notes ou bulletins des études poursuivies : études secondaires, collégiales ou universitaires, selon le cas.
<p><input type="checkbox"/> 7 J'ai été adoptée ou adopté par une personne qui résidait au Québec au moment de mon adoption.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Jugement d'adoption. (Ce document doit être entériné par la Cour et mentionner le nom des parents adoptifs ainsi que la date d'adoption.) <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec des parents adoptifs : bail, comptes de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire. (Ce document doit attester la résidence au Québec au moment de l'adoption.)
<p><input type="checkbox"/> 8 Je réside au Québec depuis au moins trois mois sans avoir résidé dans une autre province canadienne durant plus de trois mois.</p> <p>(Ce motif ne s'adresse qu'à la personne protégée, réfugiée, résidente permanente ou canadienne naturalisée.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lettre assermentée indiquant la date de votre arrivée au Canada ainsi que les dates de départ et de retour, le cas échéant, et décrivant vos occupations (études, travail ou autres). <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence depuis votre arrivée au Canada : baux, comptes de taxes municipales, lettres des propriétaires des immeubles où vous avez résidé.

Section 2 – Motifs de résidence au Québec (suite)

Motifs	Documents requis
<input type="checkbox"/> 9 Pendant trois années consécutives au cours des cinq dernières années, j'ai été dans l'une ou l'autre des situations 2, 5, 6 ou 8 décrites ci-dessous. (Les documents doivent couvrir trois années consécutives et ces trois années doivent s'inscrire à l'intérieur des cinq dernières années.)	
<input type="checkbox"/> Situation 2 Un de mes parents, ma répondante ou mon répondant a eu sa résidence au Québec.	<ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec de l'un des parents ou, selon le cas, de la répondante ou du répondant : baux, comptes de taxes municipales, lettres des propriétaires.
<input type="checkbox"/> Situation 5 J'ai maintenu ma résidence au Québec, mais mes parents, ma répondante ou mon répondant n'y résidaient plus.	<ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec : comptes de taxes municipales, lettres des propriétaires des immeubles où vous avez résidé. <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec de vos parents, de votre répondante ou de votre répondant avant leur départ (bail, compte de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire).
<div style="text-align: center;"> </div> <p>Date de départ de vos parents ou, selon le cas, de votre répondante ou de votre répondant.</p>	
<input type="checkbox"/> Situation 6 Le Québec demeure le dernier endroit où j'ai résidé pendant douze mois consécutifs sans toutefois être aux études postsecondaires ou le Québec est le dernier endroit où j'ai résidé pendant 24 mois consécutifs sans toutefois être aux études à temps plein (au cours des cinq dernières années.)	<ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec pendant 12 ou 24 mois consécutifs (bail, compte de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire). <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Relevés de notes ou bulletins des études poursuivies (études secondaires, collégiales et universitaires, selon le cas).
<input type="checkbox"/> Situation 8 J'ai résidé au Québec au moins trois mois sans avoir résidé dans une autre province durant plus de trois mois (au cours des cinq dernières années.) (Ce motif ne s'adresse qu'à la personne protégée, réfugiée, résidente permanente ou canadienne naturalisée.)	<ul style="list-style-type: none"> Lettre assermentée indiquant la date de votre arrivée au Canada ainsi que les dates de départ et de retour, le cas échéant, et décrivant vos occupations (études, travail ou autres). <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence : baux, comptes de taxes municipales, lettres des propriétaires des immeubles où vous avez résidé.
<input type="checkbox"/> 10 Ma conjointe ou mon conjoint a ou avait sa résidence au Québec selon l'un des motifs énumérés ci-dessus.	<p>Vous devez remplir la section 4.</p>

Section 3 – Motifs additionnels – Études à l'extérieur du Québec

Vous devez obligatoirement remplir cette section si, à votre première période d'études de la présente année d'attribution, vous étudiez à l'extérieur du Québec. Ne cochez qu'une seule case et prenez soin de joindre les documents demandés.

Motifs	Documents requis
<input type="checkbox"/> 11 Je réside au Québec bien que je poursuive mes études à l'extérieur du Québec et je voyage matin et soir pour me rendre à mon établissement d'enseignement.	<ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec : bail, compte de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire.
<p>Vous devez remplir cette section si vous étudiez à l'extérieur du Québec et que vous avez coché l'un des motifs de résidence au Québec (section 2) à l'exception du 5 (ou motif 9, situation 5). De plus, pour vous prévaloir d'un de ces motifs (12, 13 ou 14), vous devez avoir vécu au moins deux années consécutives au Québec avant votre départ et votre départ doit avoir eu lieu il y a 5 ans et moins.</p> <p>Date de départ du Québec </p>	
<input type="checkbox"/> 12 Mes parents ont leur résidence au Québec.	<ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence actuelle au Québec des parents : bail, compte de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire. <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec des deux dernières années avant votre départ qui a eu lieu il y a cinq ans et moins : bail, compte de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire.
<p>OU</p> <p>Ma répondante ou mon répondant a sa résidence au Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence actuelle au Québec de la répondante ou du répondant : bail, compte de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire. <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Preuve de résidence au Québec des deux dernières années avant votre départ qui a eu lieu il y a cinq ans et moins : bail, compte de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire.

Section 3 – Motifs additionnels – Études à l'extérieur du Québec (suite)

Vous devez obligatoirement remplir cette section si, à votre première période d'études de la présente année d'attribution, vous étudiez à l'extérieur du Québec. Ne cochez qu'une seule case et prenez soin de joindre les documents demandés.

Motifs

Documents requis

 13

Mes parents, ma répondante ou mon répondant ont quitté le Québec depuis moins de trois ans.

A	M	J

Date de départ de vos parents ou, selon le cas, de votre répondante ou de votre répondant.

- Preuve de résidence au Québec de vos parents ou, selon le cas, de votre répondante ou de votre répondant : bail, comptes de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire. (Cette preuve doit remonter à moins de trois ans.)

ET

- Preuve de résidence au Québec des deux dernières années avant votre départ qui a eu lieu il y a cinq ans et moins : bail, compte de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire.

 14

Je n'ai pas interrompu mes études à temps plein plus de douze mois consécutifs depuis la date de mon départ du Québec.

- Relevés de notes ou bulletins des études poursuivies : études secondaires, collégiales ou universitaire, selon le cas. Ces documents doivent indiquer que vous étiez étudiant à temps plein.

ET

- Preuve de résidence au Québec des deux dernières années avant votre départ qui a eu lieu il y a cinq ans et moins : bail, compte de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire.

Section 4 – Motifs en fonction de la conjointe ou du conjoint

A. Identité de la conjointe ou du conjoint

Nom

Code permanent attribué par le Ministère

Prénom

B. Motif de résidence au Québec de votre conjointe ou conjoint

(Ne cochez qu'une seule case.)

Motifs

Documents requis

 1

Ma conjointe ou mon conjoint est né au Québec.

- Certificat ou copie d'acte de naissance.

OU

- Certificat ou copie d'acte de baptême d'une paroisse s'il a été délivré avant 1994.

Section 4 – Motifs en fonction de la conjointe ou du conjoint (suite)

Motifs	Documents requis
<p><input type="checkbox"/> 3 Ma conjointe ou mon conjoint est titulaire d'un certificat de sélection du Québec.</p> <p>(Ce motif ne s'adresse qu'à la personne protégée, réfugiée, résidente permanente ou canadienne naturalisée.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de sélection du Québec. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de la délivrance d'un certificat de sélection du Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (Ces documents peuvent être remplacés par la Confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688] ou par la Fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] si celle-ci porte la mention « CSQ »).
<p><input type="checkbox"/> 6 Le Québec est le dernier endroit où ma conjointe ou mon conjoint a résidé pendant douze mois consécutifs sans toutefois être aux études postsecondaires ou le Québec est le dernier endroit où ma conjointe ou mon conjoint a résidé pendant 24 mois consécutifs sans toutefois être aux études à temps plein.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de résidence au Québec pendant 12 ou 24 mois consécutifs de votre conjointe ou conjoint : bail, comptes de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire. <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevés de notes ou bulletins des études poursuivies de votre conjointe ou conjoint : études secondaires, collégiales ou universitaires.
<p><input type="checkbox"/> 7 Ma conjointe a été adoptée ou mon conjoint a été adopté par une personne qui résidait au Québec au moment de son adoption.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jugement d'adoption. (Ce document doit être entériné par la Cour et mentionner le nom des parents adoptifs ainsi que la date d'adoption.) <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Preuve de résidence au Québec des parents adoptifs : bail, comptes de taxes municipales, lettre du ou de la propriétaire. (Ce document doit attester la résidence au Québec au moment de l'adoption.)
<p><input type="checkbox"/> 8 Ma conjointe ou mon conjoint réside au Québec depuis au moins trois mois sans avoir résidé dans une autre province canadienne durant plus de trois mois.</p> <p>(Votre conjointe ou votre conjoint doit être une personne protégée, réfugiée, résidente permanente ou canadienne naturalisée.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre assermentée indiquant la date de son arrivée au Canada ainsi que les dates de départ et de retour, le cas échéant, et décrivant ses occupations (études, travail ou autres). <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Preuve de résidence depuis son arrivée au Canada de votre conjointe ou conjoint : baux, comptes de taxes municipales, lettres des propriétaires des immeubles où elle ou il a résidé. <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'il s'agit d'une personne protégée ou réfugiée: Avis de décision délivré par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ou résultat de l'examen des risques avant renvoi transmis par Citoyenneté et Immigration Canada. • S'il s'agit d'une personne résidente permanente ou canadienne naturalisée: Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000) ou confirmation de résidence permanente (IMM 5292 ou IMM 5688).

